



Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes

Le Cannet

PPR inondations

PPR inondations

Mise à jour le 20/06/2019

Réunion Publique dans le cadre de l'élaboration du PPRI du Cannet.

Les services de l'état (Direction départementale des territoires et de la mer) organisent une réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PPR d'inondations sur la commune du Cannet le **10 juillet 2019 à 18H dans la Salle Patrice Recroix - 730 avenue Georges Pompidou (06110 LE CANNET)**.

Cette réunion permettra aux services de l'Etat de présenter le projet de PPRI, d'expliquer la démarche et le calendrier pour la concertation puis l'enquête publique.

Élaboration du plan de prévention des risques d'inondation du Cannet

Une élaboration rendue nécessaire par les inondations d'octobre 2015

Les inondations du 3 octobre 2015 ont manifestement mis en exergue la présence d'un risque d'inondation important sur la commune du Cannet.

L'arrêté de prescription du PPRI fixe les modalités de concertation avec la population

La procédure d'élaboration du PPRI a été officiellement lancée le 5 décembre 2017 par arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRI.

Arrêté de prescription et décision de l'autorité environnementale :



> Prescription et EE PPRI du Cannet - format : PDF   - 0,70 Mb

Cet arrêté fixe notamment les modalités de concertation et d'association.

Il détaille la liste des personnes publiques associées à l'élaboration du projet de plan.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'associer le syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse à l'élaboration de ce plan de prévention des risques d'inondations.

A cet effet, un arrêté préfectoral de prescription portant modification de l'arrêté du 5 décembre 2017 a été pris le 11 mai 2018.

> Le Cannet - format : PDF   - 0,16 Mb

Avancement de la procédure

L'élaboration du PPRI est actuellement en phase d'études préalables en association avec les personnes publiques associées et en concertation avec le public.

Une réunion des personnes publiques associées s'est déroulée le 12 octobre 2018 en Mairie du Cannet. A cette occasion, les projets de carte d'enjeux et de carte d'aléas ont été présentés. L'élaboration de ces documents est une étape préalable nécessaire à la réalisation d'un projet de zonage réglementaire.

Ces cartes sont téléchargeables sur le présent site et mises à disposition du public en Mairie.

> Carte_alea_CANNET - format : PDF   - 11,00 Mb

> 17MAX067_Ph2_Carte_enjeux_CANNET - format : PDF   - 6,65 Mb

A tout moment il est possible d'émettre des observations sur ces documents d'études dans le registre de concertation mis à disposition en Mairie ou par courriel à l'adresse suivante : ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr

L'ensemble des courriers et courriels reçus lors de la phase de concertation et les observations inscrites dans le registre de concertation feront l'objet d'une réponse dans le bilan de la concertation qui sera annexé au dossier d'enquête publique.

u

[Services de l'Etat](#)
[Politiques publiques](#)
[Actualités](#)
[Publications](#)
[Démarches](#)
[administratives](#)
[Vous êtes](#)
> [Particulier](#)
> [Professionnel](#)
> [Association](#)
> [Collectivité](#)

[RSS](#)
[Plan du site](#)
[Horaires et coordonnées](#)
[Liens utiles](#)
[Réagissez](#)
[Accessibilité](#)
[Mentions légales](#)
[FAQ](#)
[Contactez-nous](#)
[Glossaire](#)
[Information sur les cookies](#)



[APE : Autorisation Préalable d'Exploiter](#)
[AEE : Avis de l'Autorité Environnementale](#)
[AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes](#)
[Publiques](#)
[CDAC : Commission Départementale](#)
[d'Aménagement Commercial](#)
[DGEAF : Document de Gestion de l'Espace](#)
[Agricole et Forestier](#)
[ICPE : Installations Classées Pour](#)
[l'Environnement](#)
[LSE : Loi Sur l'Eau](#)
[RAA : Recueil des actes administratifs](#)
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)
[IAL : Information acquéreur locataire](#)
[Termites et mérules](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française ©
2011-2012